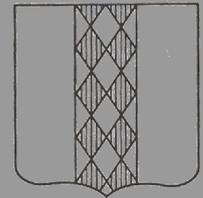


Moulézan Info



N° 124
Mars 2020

<http://blog-mairiemoulezan.com>
<https://www.facebook.com/mairiemoulezan/>
<http://www.nimes-metropole.fr/>
<http://www.moulezan.fr>



• Mercredi 4/03:

Goûter 3ème âge
Nettoyage du village par
OCEAN

• Samedi 7/03:

Repas du Comité des
Fêtes au foyer.

• Vendredi 13/03

Réunion Relais Assis-
tantes Maternelles au
foyer.

• Dimanche 15/03:

Elections municipales

• Mercredi 18/03:

Ramassage des encom-
brants par l'Agglo.

• Mercredi 25/03:

Repas du 3ème âge



Ayons une pensée pour tous les malades de notre village et leurs familles. Ces moments difficiles nous font prendre conscience que la santé est un bien précieux qu'il faut préserver dès l'enfance. Bon courage à toutes et tous et prompt rétablissement. P.L.



Le mot du maire

Mon deuxième mandat se termine avec ce mois de mars. 124 numéros de « Moulézan Infos » ont jalonné la vie du village au cours de ces douze dernières années.

Comme vous le savez désormais, je souhaite continuer d'être votre maire, entouré d'une équipe de 14 Moulézanaïses et Moulézanaïses que j'ai choisis pour leur somme d'expériences, leur représentativité et leur complémentarité. Vous connaîtrez leurs noms et les lignes de notre programme très prochainement.

Dans quelques jours, le 15 mars, vous serez appelés à aller voter. Exercer son droit de vote aux élections municipales, c'est faire entendre sa voix et contribuer ainsi à la vie démocratique de sa communauté. Cette échéance électorale est importante. Ce « Moulézan Infos » devrait répondre à vos dernières interrogations concernant les modalités de cette élection, même si les dernières réformes n'apportent pas de grosses modifications pour les communes de moins de 1000 habitants.

Les Français sont attachés à leur commune, petite ou grande, rurale ou urbaine, et leur intérêt pour les élections municipales est certainement un signe de bonne santé civique. **La politique comme étant le service concret du bien collectif est d'abord municipale.** De tous les mandats électifs, c'est le maire qui dispose du plus grand pouvoir pour résoudre, au plus près de la réalité quotidienne, les problèmes des habitants de sa commune. Certes, cette dernière n'a pas toujours la capacité de réduire toutes les misères ou d'assurer la prospérité de tous, mais son rôle est capital pour créer d'abord les conditions élémentaires du bien-vivre ensemble et pour construire une société fraternelle. Autrement dit, elle doit délivrer, par ses initiatives, ses services et l'exemple de ses dirigeants, **le sens du bien commun.** Elle doit faire comprendre à chacun qu'il est utile à la collectivité et que la collectivité compte sur lui. C'est pour cette raison que la collectivité a également des devoirs: Non pas celui de veiller à satisfaire une clientèle, et à fortiori une majorité de la population contre une minorité, mais de permettre à chacun d'exercer ses droits et ses devoirs en son sein, nul ne pouvant prétendre vivre comme si les autres n'existaient pas.

Aujourd'hui, à mon sens, l'un des plus grands dangers pour nos villages vient de l'obstination bureaucratique à vouloir éliminer les petites communes et les regrouper en réduisant ainsi ces toutes premières cellules de la vie politique. Elles sont le plus souvent un lieu, une mémoire, une fraternité étroitement liés. L'expérience prouve que toutes les tentatives de regroupement de communes, supposées rationaliser l'organisation publique sur un modèle économique, n'ont fait, en général, qu'augmenter les coûts et les défaut de la bureaucratie. Ce n'est pas en remplaçant la politique (au sens noble du terme, c'est-à-dire le service du bien collectif) par l'administration, le civisme par la technique, la simplicité et l'originalité par l'uniformisation que les problèmes seront résolus.

Restons attentifs à toutes les propositions qui consisteraient à effacer tout sens de la communauté, tout sentiment d'appartenance, éléments essentiels de la construction de l'esprit civique. Le meilleur moyen de montrer notre attachement à notre commune et à la notion même de cette cellule démocratique est **de participer en grand nombre à l'élection municipale. C'est ce qui se passera le 15 mars à Moulézan, j'en suis sûr.**

Bien à vous, Pierre Lucchini

Petite histoire du droit de vote

Le mouvement révolutionnaire qui éclate en février 1848 met fin à la monarchie de Juillet et institue la Seconde République. Le suffrage universel masculin est alors adopté par le décret du 5 mars 1848 et ne sera plus remis en cause (Auparavant, le suffrage était censitaire. Seuls les hommes de trente ans payant une contribution directe de 200 francs avaient le droit de vote). Sont électeurs tous les Français âgés de 21 ans et jouissant de leurs droits civils et politiques. Le droit d'être élu est accordé à tous les électeurs de plus de 25 ans. Le vote devient secret.

L'ordonnance du 21 avril 1944 donne aux femmes de plus de 21 ans le droit de vote et rend ainsi le droit de suffrage réellement universel. **Les femmes votent pour la première fois aux élections municipales de mars 1945.** Pendant longtemps, le droit de vote avait été refusé aux femmes en raison d'arguments misogynes : les femmes seraient faites pour être des mères et de bonnes épouses, ce qui ne serait pas compatible avec l'exercice du droit de vote ou d'un mandat politique!!! Par ailleurs, certains hommes politiques redoutaient l'influence qu'aurait pu avoir l'Église sur le vote des femmes. La Première guerre mondiale et l'apparition des suffragettes a fait progressivement évoluer le débat.

Le Président de la République Valéry Giscard d'Estaing abaisse, par la loi du 5 juillet 1974, l'âge de l'obtention du droit de vote à 18 ans au lieu de 21 ans.



Elections municipales 2020... Les questions que vous pouvez vous poser...

Quels documents pour voter ?

Ma carte d'électeur ou à défaut une pièce d'identité avec photo (CI, permis, ...)

Horaires ?

Le bureau sera ouvert de 8h00 à 18h00.

Pour qui peut-on voter ?

Uniquement pour les candidats qui se sont déclarés en Préfecture et dont les noms sont affichés dans le bureau de vote.

Quel cheminement dois-je suivre dans le bureau de vote ?

- Je présente ma carte d'électeur ou d'identité à l'entrée afin de vérifier mon inscription sur la liste électorale.
- Je prends une enveloppe ainsi que les bulletins des candidats déclarés.
- Je passe dans l'isoloir pour insérer le bulletin choisi dans l'enveloppe.
- Je me présente à la table de vote. J'insère mon bulletin dans l'urne et je signe sur la liste électorale en face de mon nom.
- Je récupère ma carte électorale ou ma carte d'identité.

Pour être élu au 1er tour de scrutin (le 15 mars) quel suffrage faut-il ?

Individuellement, il faut avoir la majorité absolue des suffrages exprimés, soit 50% des voix plus une voix. Il faut aussi que le nombre de suffrages soit au moins égal au quart des électeurs inscrits sur la liste électorale.

Si une liste est proposée, puis-je rayer des noms ? Puis-je ajouter des noms sans en rayer ? Puis-je ajouter des noms à la place de ceux que j'ai rayés ?

Il est possible de rayer des noms, d'ajouter ou de remplacer des noms, mais uniquement par d'autres noms de candidats déclarés.

Si un bulletin comporte des noms de candidats non déclarés, seuls les noms des candidats déclarés seront comptabilisés.

Quand sont publiés les résultats ?

Aussitôt le dépouillement terminé, les résultats sont affichés sur les portes de la mairie.

Comment est désigné le maire et quand ?

Les conseillers municipaux élisent le maire lors du premier conseil municipal qui se tient obligatoirement avant le dimanche qui suit l'élection. La séance est publique.

Qui procède au dépouillement à la fermeture du bureau de vote ?

Les scrutateurs qui sont des électeurs de la commune désignés par le Président du bureau de vote.

Est-il possible de voter par procuration ?

Oui. Dans ce cas, je fais établir une procuration en gendarmerie. La personne qui votera à ma place doit être inscrite sur la liste électorale.

Comment sont désignés les adjoints et quand ?

A la suite de l'élection du maire, les conseillers municipaux procèdent à l'élection des adjoints

Combien de conseillers municipaux siègeront à l'Agglomération Nîmes-Métropole ?

Un. Le maire élu sera automatiquement le représentant de la commune.

Samedi 7 Mars
à MOULEZAN
Foyer communal

Repas du comité des fêtes

A partir de 19 heures

Menu :

- Salade composée
- Poulet à la crème, champignon accompagné de son riz
- Fromage et dessert (vin et café compris)

Adulte 15€
Enfant (jusqu'à 12ans) 10€

Réservation avant le 4 Mars à la boulangerie « La gourmandine »
ou au 07 87 00 08 54. Paiement à l'inscription

Bilan des candidatures dans le Gard:

C'est officiel depuis la clôture des déclarations de candidature pour le premier tour des élections municipales qui aura lieu le 15 mars prochain : 11 085 candidats au total ont été enregistrés sur les 351 communes du département, par la préfecture du Gard et la sous-préfecture d'Alès.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, 211 communes aujourd'hui, cela représente 3 548 candidatures. Comparé aux élections municipales d'il y a six ans, c'est 219 candidats de moins.

Les listes des candidatures déposées en préfecture et à la sous-préfecture d'Alès sont désormais consultables et téléchargeables sur le site:

www.gard.gouv.fr

Informations sur le coronavirus Covid-19 qui se répand actuellement dans le monde entier au 0800130000 (Appel gratuit)

APPEL....

Dans le but de créer des jardins collectifs ou familiaux, la mairie recherche des volontaires intéressés pour créer une association et s'en occuper. Contacter M. le Maire.

La vie du village

OUVERTURE DU CABINET MEDICAL

Le Dr Cavalier consulte uniquement sur RDV

Du lundi au vendredi de 9h à 13h.

Pour prendre RDV, vous pouvez soit aller sur internet sur le site mgrendezvous.fr à l'adresse www.mgrendezvous.fr/cabinetcavalier

Soit appeler au **09.50.46.93.63** de 8h30 à 9h00 et de 12h à 13h les jours d'ouverture.

Info Ligue contre le cancer: Monique et Sylvie accueillent les personnes malades et les aidants les 1er mardis de chaque mois de 11h à 12h. 2 avenue de la gare à St Geniès.

Vacances de printemps 2020

Du lundi 23 mars au vendredi 17 avril à Saint-Geniès au Pole Enfance Jeunesse.

Inscription à partir du lundi 23 mars sur internet ou au secrétariat (38 av. de la gare) de 8h30 à 12h30 du lundi au mercredi.

Contact: 04 66 74 01 39

A vos appareils photos !

La mairie organise un concours de photos sur le thème: « Moulézan mon village ». Vous avez jusqu'au 30 avril pour photographier votre village tel que vous le voyez, le ressentez...

Un jury récompensera les meilleurs photos selon plusieurs thèmes et toutes les photos seront exposées dans le foyer.

- 5 clichés maximum par participant.
- Envoyez vos œuvres sur la boîte aux lettres de la mairie avec vos noms et numéro de téléphone.

Infos Mairie



04 66 77 87 94



mairiemoulezan@wanadoo.fr

Vous avez un projet de construction ?

Adressez-vous au secrétariat de mairie pour avoir des renseignements utiles et pour prendre rendez-vous avec M. le Maire.

Lien utile: <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/>

Avec, en particulier, un simulateur de taxe d'habitation.

Ce qui change au 1er mars 2020

- ♦ Hausse du prix du tabac. Le prix du paquet de cigarettes va avoisiner les 10 euros. Une nouvelle hausse est ensuite prévue pour le 1er novembre 2020.
- ♦ Les tarifs réglementés du gaz vont baisser en moyenne de 4,6%.
- ♦ Pour dissuader l'achat de véhicules polluants le seuil de déclenchement du malus écologique va être relevé à 138 g/km. Si les seuils se retrouvent ainsi décalés, du côté des tarifs en revanche, pas d'assouplissement. Le malus minimum reste de 50 € (pour 138 g/km) et augmente progressivement avec chaque gramme supplémentaire pour monter jusqu'à 20 000 euros pour des émissions de CO2 supérieures à 212 g/km.
- ♦ Le permis moto s'enrichit d'une épreuve théorique spécifique moto (ETM).
- ♦ On pourra régler ses impôts, amendes, diverses factures dans les bureaux de tabacs.

Le Relais emploi-Orientation-Insertion

Trouver un emploi, choisir une formation, construire un projet professionnel, reconversion, création d'entreprise, accompagnement dans les démarches administratives ...

Mme Isabelle Payen tient une permanence à la mairie **tous les lundi de 8h30 à 12h30**. Contact: 04 66 63 00 80 ou 06 12 53 13 61/relaisemploi@leinsgardonnenque.fr

► **RAPPEL: Ramassage des encombrants: l'Agglo de Nîmes se charge du ramassage des encombrants pour les particuliers.** Ne sont collectés que les encombrants de type meubles, gros électroménager etc... Les demandes sont à transmettre à Nîmes Métropole **72h avant la date de la collecte** selon trois formules:

En ligne sur le site internet <http://www.nimes-metropole.fr/> dans l'onglet « Démarches », rubrique « Déchets ménagers », « Demander la collecte d'encombrants ».

Par courrier postal en remplissant le formulaire que vous trouverez sur le site ou à la mairie et en l'envoyant à l'adresse: Nîmes Métropole DCTDM, 3 rue du Colisée, 30947 Nîmes Cedex 9 (Tenez compte des délais de La Poste)

Par téléphone au 04 66 02 54 54 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.

Les encombrants doivent être sortis sur la voie publique pour 7h du matin le jour du ramassage. Chaque foyer a droit à 2 encombrants.

En mars les encombrants seront ramassés le **mercredi 18 mars**.

Pour les personnes âgées seules, s'adresser à la mairie.

Dans la nuit du samedi 28 mars 2020 au dimanche 29 mars 2020, vous avancerez vos horloges d'une heure. À 2h, il sera donc 3h.

Vous dormirez une heure de moins...

Une poubelle a été mise en place à l'entrée du cimetière. Elle est destinée à recueillir des déchets verts essentiellement, qui proviennent des concessions, et **non pas des ordures ménagères ou des bouteilles...**

Chaque année, sur le territoire de Nîmes Métropole, sont collectées :

- 75 000 tonnes d'ordures ménagères
- 12 000 tonnes de collecte sélective
- 7 500 tonnes de verre et de papier en apport volontaire
- 50 000 tonnes apportées en déchèteries
- 3 000 tonnes de papier

ORDURES MENAGERES

Rappel des jours de collecte

Lundi et Vendredi: Sacs noirs (Ordures non recyclables).

Mercredi: Sacs bleus distribués par la mairie (Ordures recyclables)

Sortir les sacs la veille car ramassage entre 5 et 6h du matin.

Les sacs noirs doivent être placés dans des containers afin d'éviter leur dispersion par les animaux (Chiens, sangliers,...)

N'OUBLIEZ PAS DE TRIER. C'EST UN GESTE POUR LA PLANETE.



Travaux dans le village en mars **Chemin du Mas de Vinson**

Les travaux concernant la rénovation du réseau des eaux usées sont terminés. L'enfouissement des réseaux de téléphone et d'électricité on commencé depuis deux semaines. La circulation sur cette rue

est perturbée mais toujours possible pour les riverains.

Chemin du Vacassé

Les travaux concernant la rénovation du réseau des eaux usées a commencé. Ils provoquent des perturbations de circulation dans cette rue (Notamment pour le ramassage des poubelles).

Chemin des Leins

A partir du 9 mars commenceront des travaux de prolongation du réseau des eaux usées le long de cette rue.

Rue de l'église

Courant mars commenceront les travaux de restauration de la façade de l'église.



15^{ème} édition
Rando VTT des Leins
à FONS outre Gardon (30)
Dimanche 22 mars 2020

5 parcours VTT + 1 parcours Pedestre
10km familial - 20km facile - 13 km pédestre
20 km - 25 km - 35 km SPORTIFS

www.vtt-gardonnenque.wifeo.com

NOUVEAU - Inscriptions en ligne tarifs :
- 10km gratuit pour les enfants de moins de 10 ans - Accompagnateur 5 €
- pédestre 5 € - Autres parcours 10 €
Inscriptions sur place + 2 € sur tarifs en ligne - Ouverture dès 7h30
Grillade+boisson pour tous à l'arrivée (sur présentation de votre ticket)



Le carnaval de l'Association des Parents d'Elèves du Regroupement Scolaire aura lieu le **samedi 14 mars à partir de 15h à Montagnac.**

Déguisements obligatoires pour les enfants et les parents .



Le Café de la Poste s'est refait une beauté. Sous la direction de Nathalie, une armée d'artisans ont travaillé depuis le début du mois de février pour rénover entièrement l'établissement.

Il a réouvert le 1er mars et propose ses services habituels: Boissons, tabac, gaz, jeux diversés et variés, presse, carburants et.... **Restauration !**

Venez découvrir ou redécouvrir le café du village !



5 parcours VTT

1 parcours pédestre:

10km familial-20km facile-13km pédestre

20km-25km-35km sportifs

Pédestre: 5€. Autres parcours: 10€

Grillade+boisson pour tous à l'arrivée.

Numéro de téléphones utiles: Cantine Domessargues: 04.66.83.71.75 ou 06.12.47.09.55. Garderie de Moulézan: 4.66.53.07.21. Secrétariat SIRS 04.66.83.31.65. École de Domessargues: 04.66.83.75.34. Ecole de Mauressargues: 04.66.83.36.15. Ecole de Montagnac 04.66.80.53.47. Ecole de Moulézan 04.66.77.86.22. Maire: 06.74.65.99.43

Chacun d'entre vous peut signaler à la mairie tout problème dans le village ou sur le territoire de la commune.... Éclairage public défaillant, poubelles non ramassées, détritrus dans une rue, containers papier ou verre pleins,....etc. Merci.